

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

) E C R E T N° 225 /PR/SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le décret n° 147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du
Gouvernement ;

D E C R E T E :

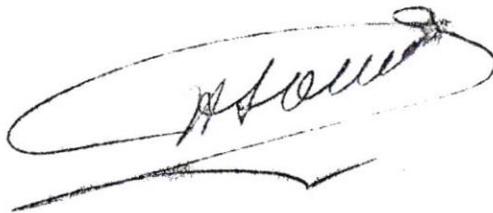
ARTICLE 1er.- Pour compter du 24 Juin 1967, le Docteur Daouda BADAROU, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Docteur Emile-Derlin ZINSOU.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à COTONOU, le 5 Juillet 1967

par le Président de la République,

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,



Général Christophe SOGLO



Daouda BADAROU

Ampliations : PR 4 - SGG 4 - MFAE-MSPAS 4 -
IAA 1 - Gde Chanc. 1 - CS 6 - Ministères 10
JORD 1.- DGAJL 2.